

Les étapes clés

1997 - 1998

Elaboration du Schéma de Gestion et d'Aménagement de la Touloubre et de son bassin versant.

Objectifs du Schéma :

Analyser les problématiques et les atouts du bassin versant.
Définir une stratégie d'aménagement durable du bassin versant.
Hiérarchiser les principaux travaux à entreprendre pour les 15 années à venir.

Les principes de gestion retenus par les acteurs du bassin versant :

- Gérer le risque inondation.
- Restaurer et entretenir la Touloubre et ses affluents.
- Améliorer et préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.
- Valoriser les cours d'eau - Développer des activités de loisirs en relation avec la rivière.
- Gérer collectivement le bassin versant dans un souci de cohérence et d'efficacité.

2000 - 2001

Engagement de la démarche Contrat de Rivière Touloubre.

Mobilisation des maîtres d'ouvrages locaux et des partenaires financiers pour réaliser sur 5 ans des études et des travaux d'amélioration de la qualité des eaux, de gestion du risque inondation, de restauration et de valorisation des milieux aquatiques.

Elaboré sur la base des orientations du Schéma de gestion, le **Dossier préalable de candidature** a été agréé par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement en novembre 2000. Le **Comité de Rivière** est constitué par arrêté préfectoral le 7 mai 2001.

Automne 2003

La Touloubre et ses affluents sont retenus par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable comme site-pilote en matière de prévention et de gestion des inondations.

Des moyens financiers supplémentaires : le programme de travaux de 11 millions d'euros hors taxes prévus par le Syndicat de la Touloubre pour réduire le risque inondation se voit bonifié d'un financement exceptionnel de l'État.

Soutenus par l'ensemble des partenaires financiers (État, Agence de l'Eau, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Conseil Général des Bouches-du-Rhône), ces travaux peuvent alors être cofinancés à 90 %.

Le syndicat et la lutte contre les inondations

Des études préalables ...

1999

Elaboration d'une **cartographie réglementaire des zones inondables de la Touloubre** sur les communes les plus vulnérables : Aix-en-Provence (Puyricard), La Barben, Pélissanne, Salon-de-Provence et Grans.

2000 - 2001

Réalisation de l'**étude de faisabilité pour l'aménagement de la Touloubre aval**.

Objectifs : *Etudier la faisabilité du scénario d'aménagement retenu dans le Schéma de Gestion pour réduire le risque inondation sur les communes aval, de La Barben à Saint-Chamas.*

2002 - 2003

Réalisation de l'étude de définition d'un **suivi des débits de la Touloubre**.

Objectifs : *Se doter d'un outil de connaissance du fonctionnement hydraulique de la rivière (installation de stations hydrométriques pour mesurer en continu les débits d'étiages et de crues). Mettre en place, à terme, un système d'annonce de crues.*

Elaboration de l'étude de faisabilité pour la **régulation des eaux des bassins versants de la Concernade/Lavaldenan et du Boulery** (communes de Rognes, Lambesc et La Barben).

Objectifs : *Rechercher des solutions d'aménagements pour protéger les communes de Lambesc et de La Barben contre les inondations du Lavaldenan et du Boulery (ralentissement des crues, écrêtement, dérivation...).*

Démarrage de l'étude « **Requalification de l'espace rivière dans les traversées urbaines et péri-urbaines** de Venelles, Aix-en-Provence / Puyricard, Saint-Cannat et Lambesc au lieu dit les Armieux et Grans ».

Objectifs : *Rechercher des solutions techniques pour réduire le risque inondation sur Venelles et Puyricard et pour ralentir l'arrivée de la crue sur les communes aval. Valoriser l'espace rivière par des aménagements paysagers pouvant être ouverts au public.*

Le syndicat et la qualité des eaux et des milieux aquatiques

Le Syndicat intervient à titre consultatif sur les questions de qualité des eaux. Il est doté d'une mission de conseils sur les projets pouvant avoir un impact sur la qualité du milieu aquatique du bassin versant (projet de station d'épuration, développement de l'urbanisation,...). Les communes et les Communautés d'Agglomération restent seules compétentes pour réaliser les études et les travaux en matière d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

depuis septembre 2000

Suivi de la qualité des eaux et des milieux aquatiques de la Touloubre et de ses principaux affluents.

Tous les ans, sur 9 points répartis sur la Touloubre et ses affluents principaux, le Syndicat réalise 4 à 5 campagnes d'analyses des eaux et des milieux. Il rédige un rapport annuel d'interprétation de l'évolution de leur qualité.

Objectifs du suivi qualité : *Disposer d'un état initial de la qualité pour mesurer l'efficacité des travaux qui sont et seront réalisés sur les ouvrages d'assainissement / Analyser le temps de réactivité et d'amélioration des milieux / Suivre l'évolution de la qualité sur plusieurs années.*

... au démarrage des travaux.

2004

Lancement de la **mission de maîtrise d'œuvre** pour les **travaux de régulation et de dérivation du Vabre de la Goule** à Pélissanne.
Objectifs : *Concevoir des aménagements pour protéger les personnes et les biens contre une crue centennale du Vabre de la Goule.*

Engagement de la **mission de maîtrise d'œuvre** pour la **dérivation du bassin versant des Favettes vers le Lavaldenan** à Lambesc.
Objectifs des aménagements : *Réduire la fréquence des inondations dans les quartiers périphériques et dans le centre ville de Lambesc. Démarrage des travaux prévu fin 2005.*

2005

Mise en service du **suivi hydrométrique de la Touloubre**.
Installation de 5 stations hydrométriques télétransmises pour mesurer les débits en continu et informer à distance des risques potentiels de débordement.
Implantation de 5 échelles limnimétriques dans des lieux stratégiques permettant aux riverains de mesurer l'ampleur de la crue.

Lancement de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'**aménagement de la Touloubre à l'aval de La Barben à Grans** - Etapes 1 et 4 du programme de travaux issu de l'étude de faisabilité.

Objectifs des aménagements : *Supprimer les débordements pour les crues fréquentes et optimiser les zones d'expansion de crue sur le site de la Base Aérienne de Salon-de-Provence. Démarrage des travaux prévu fin 2006.*

Démarrage en septembre des **travaux de régulation et de dérivation du Vabre de la Goule** à Pélissanne.

Objectifs des aménagements : *Protéger les personnes et les biens contre une crue centennale du Vabre de la Goule par la création d'un bassin de rétention de 40 000 m³.*



Assistance aux communes sur la problématique "eau et inondation" pour conduire une démarche d'aménagement cohérente amont/aval et durable sur l'ensemble du bassin versant : avis consultatif sur les permis de construire, assistance dans le cadre des Plan Locaux d'Urbanisme, des Schémas directeurs eaux pluviales, ...



Station hydrométrique de Salon-de-Provence

Le syndicat et la restauration / entretien des cours d'eau

1997 - 1998

Programmation et suivi des **travaux de restauration et d'entretien de la Touloubre** sur les 6 communes aval pour le compte du Syndicat Intercommunal d'Entretien de la Touloubre.

1999 - 2000

Réalisation des **travaux d'urgence** sur le lit et les berges de la Touloubre et de ses affluents définis dans le Schéma de gestion.

2000 - 2001

Elaboration du **Plan pluriannuel (2002-2007)** de gestion, de restauration et d'entretien de la Touloubre et de ses affluents.

Objectifs : *Définir un programme d'intervention sur 5 ans en fonction de l'état initial et des enjeux identifiés par tronçons de cours d'eau. Obtenir une Déclaration d'Intérêt Général (D.I.G.) autorisant le Syndicat à intervenir dans l'intérêt public sur tous les cours d'eau du bassin versant et à utiliser des fonds publics pour réaliser des travaux relevant juridiquement de la responsabilité des riverains, propriétaires jusqu'au milieu de la rivière.*

2003

Obtention par arrêté préfectoral du 11 juin 2003 de la **Déclaration d'Intérêt Général (D.I.G.)** pour les travaux de restauration et d'entretien.

depuis 2003

Réalisation des **travaux de restauration et d'entretien** du lit et des berges de la Touloubre et de ses affluents définis dans le Plan de gestion.

Débroussaillage, élagage, enlèvement des embâcles et des déchets, plantations, ... pour maintenir la capacité hydraulique des cours d'eau, protéger les berges contre l'érosion, favoriser l'accès aux cours d'eau et mettre en valeur la ripisylve.

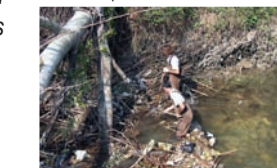
Le Syndicat de la Touloubre consacre à cette opération un budget annuel d'environ 140 000 euros hors taxe permettant de traiter environ 12 km de cours d'eau par an.



Nettoyage (La Barben)



Opération d'entretien



Suppression d'embâcles à St-Chamas



Confortement des berges à Grans